



PLUIH approuvé le 28 novembre 2019  
Modification n°1 approuvée le 27 janvier 2022  
Modification n°2 approuvée le 26 juin 2023  
Modification n°3 approuvée le 22 février 2024  
Modification n°4 approuvée le 27 février 2025  
Modification n°5 approuvée le 5 février 2026  
  
Mise en compatibilité n°1 approuvée le 27 mai 2021  
Mise en compatibilité n°2 approuvée le 18 décembre 2025  
  
Le président,  
Bernard Leroy

## 4. Annexes

### 4 s. Annexe 24 : Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain (DPU)

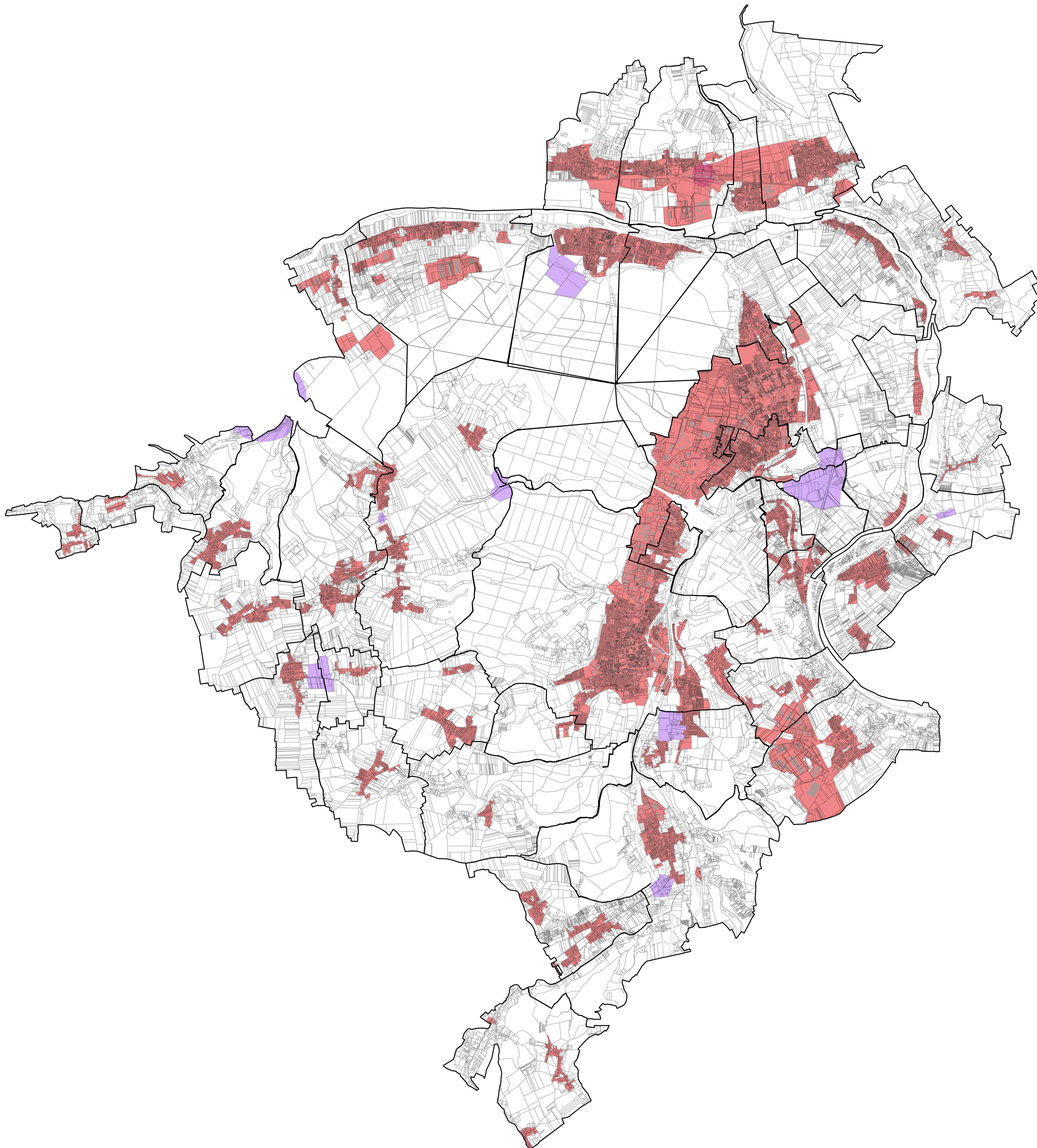


seine  
saint-denis  
agglo

seine  
saint-denis  
agglo



- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- DPU au sein des périmètres de protection immédiate et rapprochée des captages en eau potable et des zonages réglementaires des PPRT
- DPU en zones U et AU du PLUIH



0 2 4 km